



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le plan Bibliothèques universitaires, 5 engagements-phare au service de la vie étudiante

Mercredi 17 février 2010

ENGAGEMENT N°4 : une politique documentaire renforcée à tous les niveaux

Afin de renforcer la politique documentaire des établissements, trois séries de mesures seront prises à chaque niveau pertinent : celui de l'établissement, du Campus et au niveau national.

1. UNE EXIGENCE EN CE QUI CONCERNE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE CHAQUE ETABLISSEMENT

Parmi les premières priorités dans les contrats signés tous les 4 ans pour fixer les objectifs des universités, devront figurer l'organisation et la gouvernance des bibliothèques universitaires, avec des objectifs concernant la rationalisation du fonctionnement des différents centres de documentation d'une même université.

La démarche d'évaluation des politiques documentaires par l'AERES sera également renforcée, et l'AERES élaborera d'ici l'été une nouvelle méthode d'évaluation.

2. UNE EXIGENCE EN CE QUI CONCERNE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE CHAQUE CAMPUS

Au-delà des établissements, c'est sur tout un Campus que doit se faire la réflexion sur la politique documentaire.

A cet égard, les 5 à 10 campus d'excellence qui seront sélectionnés dans le cadre du Grand Emprunt devront proposer une organisation et une gouvernance des bibliothèques universitaires suivant des standards d'excellence. Le cahier des charges pour l'appel à projets pour les campus d'excellence comprendra ces exigences. Seront notamment remarqués :

- les horaires d'ouvertures étendus,
- les projets de mise en réseau de tous les services de documentation du Campus,
- la mutualisation et le partage des ressources,
- le développement de « bibliothèques universitaires du XXIème siècle »,
- et les projets de délocalisation des collections à distance pour créer plus de places de lecture.

Par ailleurs, les établissements en cours de contractualisation et le cas échéant les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) devront être force de proposition en ce qui concerne la politique documentaire de site : le ministère leur demandera de lui envoyer d'ici la rentrée 2010 un bilan des ressources documentaires sur chaque site et une étude stratégique concernant leur organisation.

3. ENFIN, UNE EXIGENCE EN CE QUI CONCERNE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE NATIONALE

Au-delà de chaque établissement et de chaque campus, une cohérence nationale est nécessaire. Les universités ont déjà et vont avoir davantage encore, dans le cadre de ce plan, les moyens, juridiques, financiers, immobiliers pour conduire des stratégies documentaires au service de leurs stratégies de recherche et de formation. Pour que ces stratégies soient les plus efficaces possibles, il convient de développer les outils des mutualisations possibles au niveau local, de renforcer ou de créer des instruments de mutualisation nationale entre enseignement supérieur et recherche.

Ainsi, les directions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Ministère, et l'Inspection Générale des Bibliothèques sont mandatées pour élaborer d'ici septembre 2010, en collaboration avec la Conférence des Présidents d'Universités, une stratégie nationale visant la coordination nationale de la gestion documentaire, avec une priorité accordée à la mutualisation des fonds documentaires.